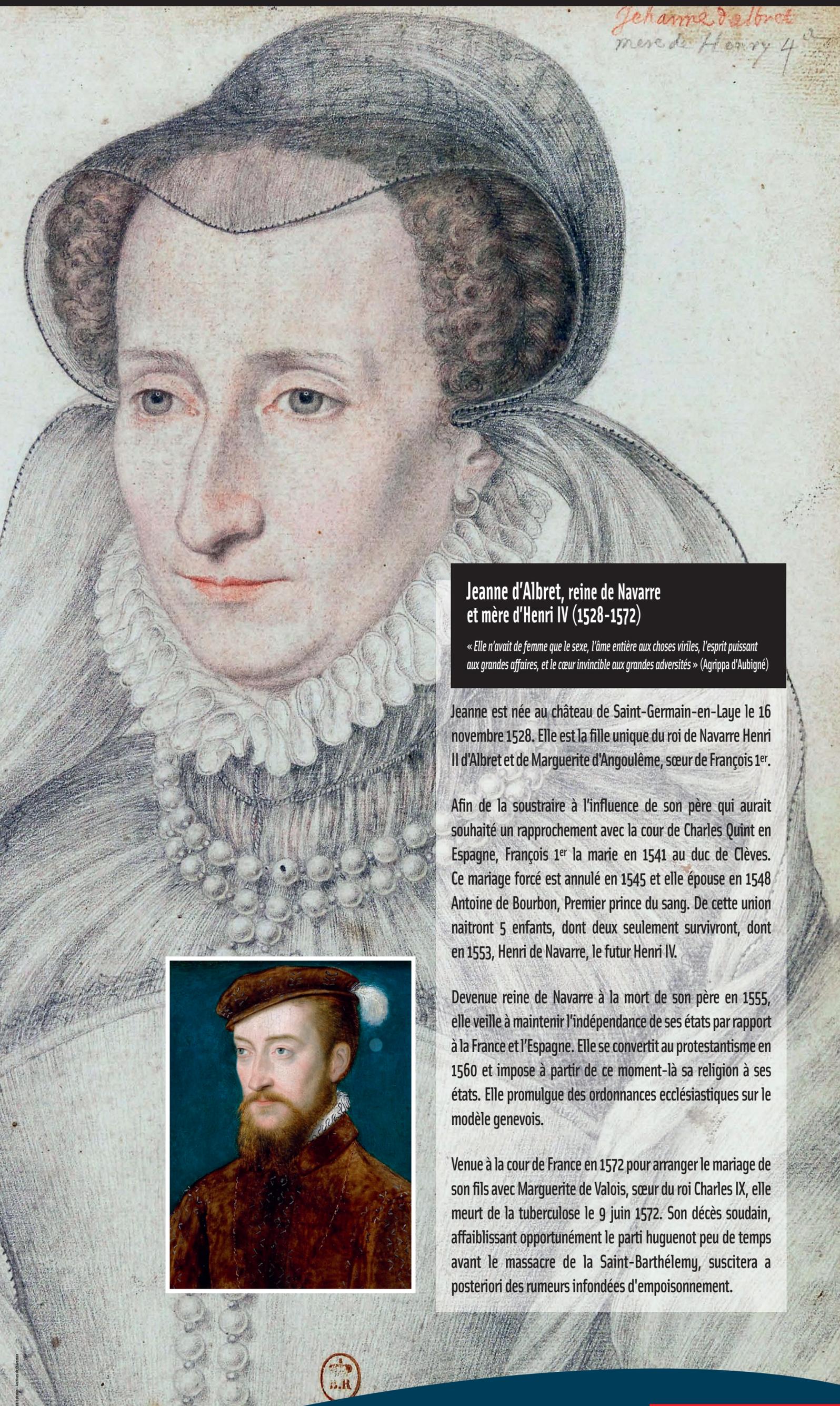


# La résidence Jeanne d'Albret 1977-2017

La vieillesse bien comprise est l'âge de l'espérance. Victor Hugo



## Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère d'Henri IV (1528-1572)

« Elle n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités » (Agrippa d'Aubigné)

Jeanne est née au château de Saint-Germain-en-Laye le 16 novembre 1528. Elle est la fille unique du roi de Navarre Henri II d'Albret et de Marguerite d'Angoulême, sœur de François 1<sup>er</sup>.

Afin de la soustraire à l'influence de son père qui aurait souhaité un rapprochement avec la cour de Charles Quint en Espagne, François 1<sup>er</sup> la marie en 1541 au duc de Clèves. Ce mariage forcé est annulé en 1545 et elle épouse en 1548 Antoine de Bourbon, Premier prince du sang. De cette union naîtront 5 enfants, dont deux seulement survivront, dont en 1553, Henri de Navarre, le futur Henri IV.

Devenue reine de Navarre à la mort de son père en 1555, elle veille à maintenir l'indépendance de ses états par rapport à la France et l'Espagne. Elle se convertit au protestantisme en 1560 et impose à partir de ce moment-là sa religion à ses états. Elle promulgue des ordonnances ecclésiastiques sur le modèle genevois.

Venue à la cour de France en 1572 pour arranger le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, sœur du roi Charles IX, elle meurt de la tuberculose le 9 juin 1572. Son décès soudain, affaiblissant opportunément le parti huguenot peu de temps avant le massacre de la Saint-Barthélemy, suscitera a posteriori des rumeurs infondées d'empoisonnement.



# Les étapes de la construction de la Résidence 1974-1977

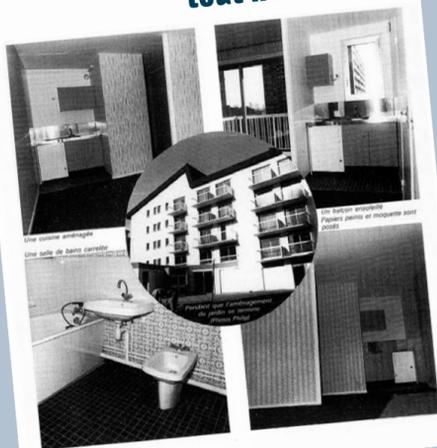


La Ville de Charenton a toujours eu à cœur de mettre en place de nombreuses initiatives en faveur des plus âgés non seulement en leur assurant une retraite décente, mais aussi en soutenant l'aide à domicile, en développant ses offres de loisirs et en bâtissant un cadre de vie adapté.

C'est dans cet esprit que la Ville décida en 1974 d'inclure la réalisation d'un foyer-résidence de 41 logements dans son programme de rénovation de l'îlot des Carrières. Après avoir voté en Conseil municipal le principe de la construction de la résidence, Charenton redevint propriétaire du sol deux ans plus tard, suite à la rétrocession par la SEMIVAM<sup>1</sup> du terrain à l'angle de la rue du Collège (actuelle rue Paul Eluard) et de la Villa Saint Pierre. En 1975, la Ville conclut un bail emphytéotique de 65 ans avec la Société immobilière F.F.F.<sup>2</sup> dans lequel la construction de la résidence était à la charge de cette dernière. Grâce à la signature d'une convention de location passée en 1977 entre ces deux parties, l'ensemble des logements est réservé pour la Ville.

SPECIAL  
TROISIÈME AGE :

un foyer-résidence  
tout neuf



Le logement-foyer est un établissement médico-social accueillant des personnes de plus de 60 ans et autonomes, caractéristique le différenciant des Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il permet aux personnes de bénéficier d'un logement privatif mais aussi d'espaces collectifs. Dans un cadre sécurisant, les résidents disposent de services facultatifs (animation, restauration, blanchisserie, etc.).

1 - S.E.M.I.V.A.M. : Société Anonyme d'économie mixte immobilière intercommunale du département du Val-de-Marne).

2 - Société immobilière F.F.F. : Société anonyme d'H.L.M. « Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », actuelle « Immobilière 3F ».



# Une résidence en mouvement



Acteur dynamique de la Ville de Charenton, la Résidence Jeanne d'Albret constitue un établissement médico-social clé dans le parcours d'hébergement des seniors. À l'origine, les logements-foyers relevaient uniquement du secteur de l'habitat, puis leur double appartenance aux secteurs de l'habitat et du médico-social fut confirmée avec la réforme de la tarification en 1997, puis avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Aujourd'hui, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement<sup>3</sup> amorce un nouveau tournant politique pour ces équipements ou structures, notamment en changeant leur appellation actuelle en « résidences autonomie » et en confiant à leurs équipes de nouvelles missions de prévention du vieillissement et de préservation de l'autonomie.

Respectant les normes locatives, mais aussi les projets de vie individualisés de ses résidents, la Résidence Jeanne d'Albret et son équipe multiplient les partenariats municipaux et extérieurs (Centre Communal d'Action Sociale A. Portier, Conservatoire, Centres de Loisirs, Espaces Verts, Prévention Retraite Ile-de-France) afin de proposer à ses 40 résidents diverses animations et actions de prévention santé tout au long de l'année.

3 - Loi ASV n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.